



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0485**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0485**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'éducation à l'environnement s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis plus de 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon.

Le PEDD se fonde en partie sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets. Il est prévu de le réviser en 2021.

Le PEDD a pour objet la réalisation, sur l'ensemble du territoire de la Métropole, de projets d'éducation sur les thèmes clés de la transition environnementale (alimentation, énergie et climat, eau, assainissement et fleuves, éco-citoyenneté et solidarité, environnement sonore, espaces naturels et agricoles, biodiversité, déchets, mobilité écoresponsable, patrimoine végétal, ville et projets urbains, santé environnementale). Avec l'ambition d'apporter des connaissances et de soutenir l'engagement éco-citoyen par l'accompagnement de projets émergents, le PEDD s'adresse à un public large et diversifié : scolaires (écoles et collèges), publics adultes, familles, communauté éducative, animateurs de structures socio-éducatives. Une attention est portée aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV) pour intervenir à un niveau correspondant à la représentativité de cette population dans l'agglomération.

En 2020, le programme partenarial PEDD reposait sur 37 associations pour 332 projets soutenus pour un montant de 758 370 €.

La COVID-19 a malmené la réalisation des projets 2020. Cependant, l'énergie des associations leur a permis de survivre avec le soutien exceptionnel, au regard des problèmes sanitaires, apporté par la décision de la Commission permanente n° CP-2020-0277 du 16 novembre 2020 et d'investir les visioconférences avec un approfondissement des outils collaboratifs.

II - Programme d'actions pour 2021

En 2021, le plan soutiendrait 43 associations avec 263 projets pour un montant total de 767 867 €.

Dix nouvelles associations contribueraient à un renouvellement de la dynamique du plan : Avenir Climatique, Bellebouffe, Ceux-ci Cela, Football Ecologie France, Graines de Bio-Divers-Cité, Graines Urbaines, On the Green Road, Naturama, Randossage, Réseau Fève.

Comme pour 2020, les caractéristiques significatives observées sur l'ensemble des projets s'énoncent dans les registres suivants :

- poursuite des projets pédagogiques dans les collèges,
- poursuite de l'accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco-citoyen,

- renforcement des projets intégrant les préoccupations sociales et environnementales et engagement de structures dans une démarche écoresponsable, comme la Fédération des centres sociaux, visant notamment à amplifier la diffusion des expériences sur la mobilité, le développement de l'éco-responsabilité dans le fonctionnement interne des centres sociaux et dans les actions conduites auprès des habitants. Le projet porté par Robins des villes en milieu hospitalier (hôpital femme-mère-enfant à Bron) en est une autre illustration.

La répartition thématique des projets d'éducation au développement durable 2021 relatifs à l'accompagnement et la sensibilisation des habitants, appréciée en volume financier, fait apparaître par ordre d'importance les thèmes suivants : eau/assainissement/fleuve (19,41 %), alimentation (17,75 %), éco-citoyenneté (12,93 %), déchets et économie circulaire (11,64 %), espaces naturels et agricoles/biodiversité (9,89 %), mobilité durable (7,40 %), climat énergie (7,08 %), ville et projets urbains (4,75 %), patrimoine végétal (4,54 %), santé environnement (2,49 %), jardins (1,79 %).

À titre d'illustration, sont présentés ci-après des exemples permettant de prendre la mesure de la diversité des projets.

Le soutien à des changements de pratiques en matière d'alimentation prend des formes variées en s'appuyant sur une dynamique de projets : des ateliers pratiques de promotion d'une alimentation saine et recourant aux produits locaux auprès d'adultes et de familles, des initiatives telles que l'accès pour tous à des produits alimentaires bio par l'organisation d'un réseau d'achat en commun via l'association Vers un Réseau d'achat en commun (VRAC), ainsi que le projet Cultivons ensemble un monde plus juste animé par l'association Réseau Marguerite qui sera conclu par un congrès valorisant le travail développé avec plus de 300 collégiens. Des projets de sensibilisation en matière de gaspillage alimentaire sont proposés auprès d'un public de restaurants "ambassadeurs" par le biais d'une grille d'éco-score (Conscience et impact écologique, Récup et gamelles) ou d'un nouveau dispositif collège à alimentation positive avec l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB).

Les actions pédagogiques dans le domaine de l'eau et l'assainissement se poursuivent dans un objectif de sensibilisation des élèves du CM1 à la 3^{ème} mais aussi du grand public à la protection de la ressource en eau, à la connaissance du cycle de l'eau sur le territoire et à la qualité de l'eau potable. Elles se traduisent par des projets de maîtrise de l'usage de l'eau et de la pollution. Les classes de découvertes embarquées sur la Péniche du Val de Rhône contribuent à cet objectif tout en permettant la découverte du milieu fluvial.

Les projets en matière de déchets s'inscrivent dans les objectifs du plan de prévention et de réduction des déchets, tels l'organisation d'ateliers de réparation ou l'accompagnement à la consommation responsable (Atelier soudé, Apieu Mille feuilles), l'essaimage de messages clés et de bons gestes pour le tri des déchets auprès des résidents dans les immeubles, via la formation d'habitants volontaires (association Mouvement de palier).

Le plan contribue également à favoriser la connaissance du territoire métropolitain et l'aménagement de la ville, dans l'objectif de permettre au public scolaire de mieux appréhender le cadre de vie urbain, les évolutions à l'échelle des quartiers et permettre ainsi de mieux vivre ces mutations. Le dispositif pédagogique "les ateliers du cadre de vie" comporte à la fois la découverte de chantiers d'aménagement public (rencontre des acteurs, visite et participation au chantier) coordonnés avec les enseignants et les programmes scolaires : géographie (connaissance du territoire métropolitain), technologie (découverte des voies de communication), science et vie de la terre (découverte de la nature en ville), éducation civique (rôle des collectivités, éducation à la sécurité routière, etc.).

Le partenariat fructueux avec la direction académique du Rhône se traduit, en particulier, par la poursuite de la labellisation développement durable des écoles ou la formation d'enseignants. Les liens développés avec le Rectorat permettent de mieux articuler les projets prenant place dans les collèges avec les objectifs pédagogiques des établissements.

Les publics bénéficiaires des projets du PEDD 2021 sont :

- les scolaires avec la répartition suivante :

. les collèges : le montant total des projets au bénéfice des collégiens s'élève à 114 082 € pour 48 projets,

. les écoles : le montant total des projets au bénéfice des écoliers s'élève à 105 537 € pour 48 projets ;

- les publics hors scolaires représentent 548 248 € pour 167 projets.

La répartition territoriale des projets se distribue sur 28 communes, sans oublier en plus les projets d'envergure métropolitaine.

Cette présentation synthétique des actions composant le programme annuel du PEDD 2021 témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif pour développer des savoirs, motiver l'engagement individuel des citoyens, jeunes et adultes, selon un fil conducteur cohérent orienté dans une dynamique collective vers la transition écologique et solidaire, ainsi qu'un environnement de qualité.

Les actualités du PEDD sont tenues à jour sur le blog "développement durable" de la Métropole.

La présente délibération liste les projets sélectionnés et subventionnés par la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du PEDD 2021.

III - Plan de financement prévisionnel

Il est ainsi proposé d'apporter un soutien financier aux projets suivants :

- dans le domaine de l'éducation à l'alimentation pour un montant de 136 330 € répartis entre :

. Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	3 150 €
. Association de lutte pour l'environnement du Département du Rhône (MNLE-69)	3 150 €
. Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)	29 530 €
. Association Bellebouffe	5 040 €
. Conscience Impact Écologique (CIE)	10 080 €
. I-Buycott	18 900 €
. La Légumerie	9 240 €
. Légum'au Logis	6 300 €
. Réseau association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes	10 300 €
. Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste	25 520 €
. Association VRAC	15 120 €

- dans le domaine du climat et de l'énergie pour un montant de 54 340 € répartis entre :

. Avenir Climatique	5 040 €
. Hespul	31 630 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	5 670 €
. Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes (UCARA)	12 000 €

- dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des fleuves pour un montant de 149 057 € répartis entre :

. Arthropologia	630 €
. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône et de la Métropole	6 720 €
. Fédération départementale du Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique (FDPPMA)	19 320 €
. France nature environnement (FNE) Rhône et Métropole	16 380 €
. Les Péniches du Val de Rhône	90 587 €
. Naturama	4 080 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	11 340 €

- dans le domaine de l'éco-citoyenneté et la solidarité pour un montant de 99 320 € répartis entre :

. Anciel	22 050 €
. Apieu Mille feuilles	10 500 €
. AFEV	1 260 €
. MNLE-69	1 680 €
. Eisenia	840 €
. Football écologie France	7 000 €
. La Légumerie	1 890 €
. Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence	6 300 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	1 470 €
. Réseau FEVE - Groupe Auvergne-Rhône-Alpes for environnement value empowerment	10 000 €
. Robins des Villes	19 950 €
. The Greener Good	16 380 €

- dans le domaine l'environnement sonore pour un montant de 2 520 € à :

. Apieu Mille feuilles	2 520 €
------------------------	---------

- dans le domaine des espaces naturels et agricoles/biodiversité pour un montant de 75 930 € répartis entre :

. Arthropologia	24 570 €
. MNLE-69	2 840 €
. Ceux-ci Cela	2 100 €
. Eisenia	2 100 €
. FNE Rhône et Métropole de Lyon	26 780 €
. Graine de Bio-Divers-Cité	2 520 €
. Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AuRA)	15 020 €

- dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire pour un montant de 89 360 € répartis entre :

. Apieu Mille feuilles	10 920 €
. Eisenia	7 980 €
. FNE Rhône et Métropole de Lyon	2 520 €
. La Maison Upcycling	5 040 €
. L'Atelier Soudé	14 070 €
. Mouvement de palier	17 220 €
. Naturama	630 €
. Randossage	12 290 €
. Récup et gamelles	13 860 €
. Zéro déchet Lyon	4 830 €

- dans le domaine des jardins pédagogiques pour un montant de 13 740 € répartis entre :

. AFEV	6 300 €
. Graine de Bio-Divers-Cité	1 470 €
. Graines Urbaines	5 340 €
. Naturama	630 €

- dans le domaine de la mobilité durable pour un montant de 56 840 €, dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus, répartis entre :

. Apieu Mille feuilles	13 650 €
. AFEV	3 150 €
. Fédération départementale des centres sociaux du Rhône	35 000 €
. On the Green Road	5 040 €

- dans le domaine du patrimoine végétal pour un montant de 34 860 € répartis entre :

. Arthropologia	9 030 €
. FNE Rhône et Métropole	17 850 €
. LPO AuRA	7 980 €

- dans le domaine de la ville et des projets urbains pour un montant de 36 460 € répartis entre :

. Apieu Mille feuilles	7 140 €
. Chic de l'Archi	11 130 €
. Imagineo	10 000 €
. Robins des Villes	8 190 €

- dans le domaine de la santé environnementale pour un montant de 19 110 € répartis entre :

. MNLE-69	1 680 €
. ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon	11 970 €
. La Légumerie	3 780 €
. Oïkos, La Maison, son environnement	1 680 €

Pour mémoire, en 2020, le montant des projets associatifs d'éducation au développement durable qui ont fait l'objet d'un partenariat financier s'élevait à 758 370 €. Le montant global d'attribution de subventions aux associations pour le programme 2021 s'élève à 767 867 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 767 867 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 22 050 € au profit d'Anciela,
- 44 730 € au profit d'Apieu Mille feuilles,
- 34 230 € au profit de l'Arthropologia,
- 13 860 € au profit de l'AFEV,
- 9 350 € au profit de MNLE-69,
- 18 690 € au profit de l'ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- 29 530 € au profit de l'ARDAB,
- 5 040 € au profit d'Avenir Climatique,
- 5 040 € au profit de Bellebouffe,
- 2 100 € au profit de Ceux-ci Cela,
- 11 130 € au profit de Chic de l'Archi,
- 10 080 € au profit de CIE,
- 10 920 € au profit d'Eisenia,
- 19 320 € au profit de la FDPPMA69,
- 35 000 € au profit de la Fédération départementale des centres sociaux du Rhône,
- 7 000 € au profit de Football Ecologie France,
- 63 530 € au profit de FNE Rhône et Métropole de Lyon,
- 3 990 € au profit de Graines de Bio-Divers-Cité,
- 5 340 € au profit de Graines Urbaines,
- 31 630 € au profit d'Hespul,
- 18 900 € au profit d'I-Buycott,
- 10 000 € au profit d'Imagineo,
- 14 910 € au profit de La Légumerie,
- 5 040 € au profit de La Maison Upcycling,
- 14 070 € au profit de l'Atelier soudé,
- 6 300 € au profit de Légum'au Logis,
- 90 587 € au profit des Péniches du Val de Rhône,
- 23 000 € au profit de la LPO AuRA,

- 6 300 € au profit de la MJC Presqu'île Confluence,
 - 17 220 € au profit de Mouvement de palier,
 - 5 340 € au profit de Naturama,
 - 20 160 € au profit d'Oïkos, La Maison, son environnement,
 - 5 040 € au profit d'On the Green Road,
 - 12 290 € au profit de Randossage,
 - 13 860 € au profit de Récup et gamelles,
 - 10 300 € au profit du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes,
 - 10 000 € au profit de Réseau FEVE - Groupe Auvergne-Rhône-Alpes for environnement value empowerment,
 - 25 520 € au profit de Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste,
 - 28 140 € au profit de Robins des Villes,
 - 16 380 € au profit de The Greener Good,
 - 12 000 € au profit d'UCARA,
 - 15 120 € au profit de VRAC,
 - 4 830 € au profit de Zéro déchet Lyon,
- dans le cadre du PEDD pour l'année 2021 ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Anciela, Apieu Mille feuilles, Arthropologia, AFEV, MNLE-69, ADES du Rhône et de la Métropole, ARDAB Rhône Loire, Avenir Climatique, Bellebouffe, Ceux-ci Cela, Chic de l'Archi, CIE, Eisenia, FDPPMA69, Fédération départementale des centres sociaux du Rhône, Football Ecologie France, FNE Rhône et Métropole, Graines de Bio-Divers-Cité, Graines Urbaines, Hespul, I Buycott, Imagineo, La Légumerie, La Maison Upcycling, L'Atelier Soudé, Légum'au Logis, Les Péniches du Val de Rhône, LPO AuRA, MJC Presqu'île Confluence, Mouvement de palier, Naturama, Oïkos La Maison, son environnement, On the Green Road, Randossage, Récup et gamelles, Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, Réseau FEVE-Groupe Auvergne-Rhône-Alpes for environnement value empowerment, Réseau Marguerite Cultivons ensemble un monde plus juste, Robins des Villes, The Greener Good, UCARA, VRAC, Zéro déchet Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits en fonctionnement sur l'exercice 2021 au :

- budget principal - chapitre 65 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 582 862 €,
- budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481 pour un montant de 62 005 €,
- budget annexe des eaux - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 45 000 €,
- budget annexe de l'assainissement - chapitre 67 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 78 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.